



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 19503

Numéro SIREN : 804 840 874

Nom ou dénomination : 2A DE THE CLUB

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2014 sous le numéro de dépôt 89604



1408969703

DATE DEPOT : 2014-09-29
NUMERO DE DEPOT : 2014R089604
N° GESTION : 2014B19503
N° SIREN : 804840874
DENOMINATION : 2A DE THE CLUB
ADRESSE : 8 rue de Navarre 75005 Paris
DATE D'ACTE : 2014/06/11
TYPE D'ACTE : ACTE
NATURE D'ACTE : LISTE DES SOUSCRIPTEURS

LISTE DES SOUCRIPTEURS LORS DE LA CONSTITUTION DE LA SOCIETE

« 2A DE THE CLUB »

Je soussignée,

Chérazad AARAB épouse **ARBI**, Président de la Société « 2A DE THE CLUB », société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est à PARIS (75005) 8 rue de Navarre en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris,

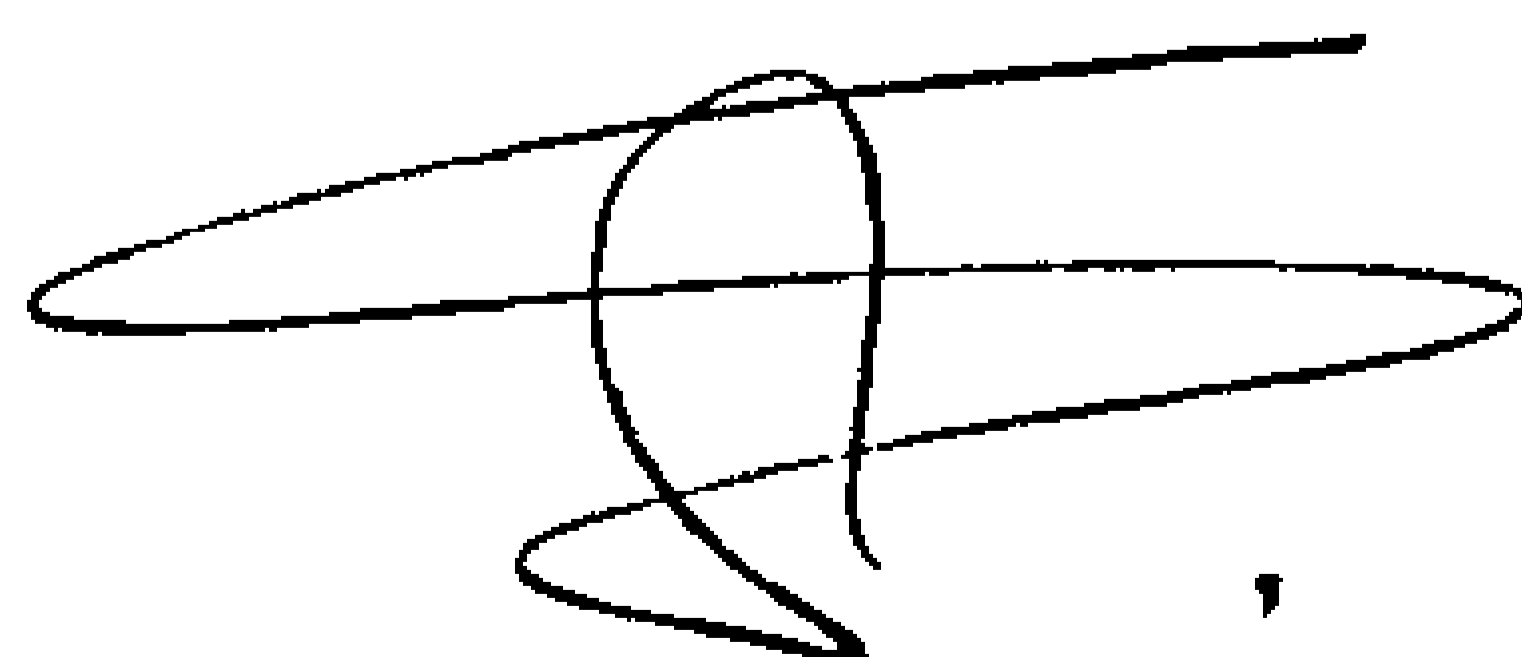
Certifie que :

- **Madame Chérazad AARAB** épouse **ARBI**, née le 29 décembre 1979 à Saint-Denis (93), de nationalité française, demeurant à SARCELLES (95200), 60 route de Garges, a souscrit à concurrence de SIX CENT DIX (610) actions d'une valeur nominale de UN (1) Euro et a libéré sa souscription d'un montant de SIX CENT DIX (610) Euros,
- **Madame Florence DATH**, née le 21 novembre 1967 à Paray le Monial (71), de nationalité française, demeurant à Lyon (69008), 8 bis rue Hugues Guérin – Appt C12, a souscrit à concurrence de CENT TRENTE (130) actions d'une valeur nominale de UN (1) Euro et a libéré sa souscription d'un montant de CENT TRENTE (130) Euros,
- **Monsieur Jacques DONNAY**, né le 14 juillet 1962 à Bron (69), de nationalité française, demeurant à Lyon (69008), 12 passage des Alouettes, a souscrit à concurrence de CENT TRENTE (130) actions d'une valeur nominale de UN (1) Euro et a libéré sa souscription d'un montant de CENT TRENTE (130) Euros
- **Monsieur Michel EL-BEZ**, né le 6 octobre 1962 à Saint-Mandé (94), de nationalité française, demeurant à MONTREUIL (93100), 82 rue Robespierre, a souscrit à concurrence de CENT TRENTE (130) actions d'une valeur nominale de UN (1) Euro et a libéré sa souscription d'un montant de CENT TRENTE (130) Euros.

Les souscriptions, d'un montant total de MILLE (1.000) Euros correspondant à une souscription totale de MILLE (1.000) actions d'une valeur nominal de UN (1) Euro, ont été intégralement libérée auprès d'un compte ouvert auprès de la Banque BNP PARIBAS au nom de la « société en formation ».

Fait à Paris, le

Jacques Donnay





MODELE1_ANNEXE_CLIENT.pdf
Imprimé le 08/04/2014



Elle est régie par
ainsi que par les

Cette Société for

Elle ne peut faire

Le siège social est

**Il peut être transféré
cette décision par**

En vertu des disp
avec ou sans dro
nature, à titre te

A la demande d'
de la Société,

Les actions sont

14.2 - Un associé avec accusé de réception

- le

- le

p

En cas de désaccord
d'expertise, conf

Les frais d'experte
qu'il aura offert e

**16.1 - Les actions
préalables données
voix dont disposent**

16.2 - La notification

Article 10

Tout associé qui
associé d'une société
à laquelle ledit a
Président la preuve
plein droit, exclu

renforcement des
recommandée a
de la délibératio
devant la collect
forcé, par l'intern
prise tant en sa p

Coude de l'homme
mois à compter d

En vue de régula
invité par la pers
trente (30) jours

temps que les a
majorité d'action
capital de la Soci

Les associés céd
cession aux au
participations re

La Société ne peut
une réduction de
Sont en outre pr
de l'apporteur
extraordinaires à
appelées à statu

En cours de vie
déterminées par

Le Directeur gén

En cas de décès,
ses fonctions et a

**23.6 - Les Comptes
dans les frais généraux**

**24.1 - Le cas échéant
Président de la S**

Le Président, le o
prises en compte

Le défaut de rapp
de consultation
conséquences po
intéressées et é
conséquences do

27.1 - Décisions p

Les décisions col

DEUX TIERS (2/3)

en ce point de vue
(téléphone, visio
effective à l'asse
permettant de tr

Pendant la périod
ou à l'initiative d

Les décisions co
verbaux établis, c
feuilles mobiles n

En cas de cons
l'information des
l'assemblée. Les
projets de résolu

partie après paiement

En cas de démer
dûment notifiée

Hormis les cas de

**La décision collective
des « associés » ci-dessus
pouvoirs.**

**37.1 - La Société
commerce et des**

**37.2 - Le Président
et à souscrire, p
statutaires et lég**

bénéfices.

Fait à Paris,

En CINQ (5) origi

Le *Jeune*
